



99 bis Avenue du Général Leclerc – 75014 PARIS

Site : <http://www.sitecommunistes.org>

Hebdo : hebdo@sitecommunistes.org

E'mail : communistes@sitecommunistes.org

18/01/2022

EDF sacrifié aux lois du marché capitaliste

La hausse des prix du gaz et par suite de l'électricité sur les marchés de gros poussent les gouvernements à trouver des expédients afin d'éviter une hausse brutale de la facture des particuliers. Car la concurrence, instituée en règle d'or n'y changera rien, tous seront atteints. Ainsi, le gouvernement britannique envisage d'organiser des prêts aux fournisseurs d'énergie afin de leur permettre d'étaler la hausse de leurs prix de vente, nécessitée par le surenchérissement de leur propre approvisionnement, sur... 10 ans !

La France dispose d'un outil plus efficace : EDF. Ainsi, la décision de porter les volumes d'électricité mis à disposition de ses concurrents (parmi lesquels TOTALENERGIES, ENGIE, ENI) de 100 milliards de kWh (TWh) à 120 TWh évitera une hausse du prix public de l'électricité de plus de 30% pour un « modeste » réajustement de 4%.

En effet, dans le cadre de la loi Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité, jusqu'en 2025, EDF doit livrer 100 TWh à ses concurrents à un prix fixe (42 €/1000 kWh dit prix Accès Régulé à Énergie Nucléaire Historique - ARENH). Cette règle est censée favoriser la concurrence entre les fournisseurs d'électricité, qui n'ont, par ailleurs aucune obligation de couvrir une partie de leur vente par leur propre production. La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a décidé lors d'une première flambée des prix sur le marché de gros de l'électricité il y a deux ans, que l'évolution du tarif public devait refléter le coût d'approvisionnement des concurrents d'EDF. De fait, lorsque les prix sur le marché dépassent les 42 €/1000 kWh, leurs demandes de volumes à EDF excèdent les 100 TWh et ils doivent se tourner pour le solde vers le marché où les prix sont donc plus élevés. La CRE effectue une moyenne de l'augmentation de leur coût global d'approvisionnement et affecte cette augmentation au tarif public. Ainsi, le consommateur qui demeure au tarif public d'EDF, doit payer plus parce que son voisin a choisi de se fournir chez un concurrent d'EDF. La direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) avait contesté cette manipulation, en vain. La CRE est une agence « autonome ».

Avec l'envolée récente de prix de l'électricité, les concurrents revendiquaient 150 TWh de production EDF mis à leur disposition. Avec le mécanisme de calcul de la CRE et le plafond de 100 TWh, l'augmentation des prix publics aurait été de plus de 30% en février. Finalement, les concurrents d'EDF ont obtenu 120 TWh, ce qui en tenant compte des arrêts de réacteurs programmés ou non, revient à réserver autour de 40% de la production nucléaire à la concurrence (100 TWh en régime de croisière = un quart de la production nucléaire). Il faut noter que la Commission a donné son aval à cette augmentation du plafond sans sourciller. Étant donné qu'EDF a vendu toute sa production (engagement de livraison dans le futur pour un prix donné), il devra donc acheter sur le marché 20 TWh à 300 €/1000 kWh voire plus et les revendre à ses concurrents à 46 €/1000 kWh car le gouvernement français et la Commission ont accepté de remonter le prix ARENH de quelques euros.

Cette affaire coûtera 8 milliards d'euros à EDF, soit une moitié environ de ses investissements annuels dans son outil de production. Les principaux bénéficiaires de l'opération sont TOTALENERGIE et ENGIE. L'action d'EDF a perdu 15% en une journée.

Et pour compléter le tableau, EDF suit un plan de réduction des coûts opérationnels, c'est-à-dire en clair, maîtrise de la masse salariale et pression sur les fournisseurs. Quelques centaines de millions d'économie d'un côté, 8 milliards pour les concurrents et la sauvegarde du gouvernement de l'autre.

Le plan du gouvernement a un autre volet : il évite aussi de mettre en pleine lumière les "aberrations" de la libéralisation du secteur électrique et gazier qu'il soutient ainsi que tous ses prédécesseurs depuis plus de vingt ans. Enfin, "aberrations", sauf pour TOTALENERGIES et compagnies... En effet, il s'agit d'un choix délibéré pour permettre aux entreprises capitalistes de réaliser des profits importants dans un secteur où l'État joue un rôle

décisif et oriente en termes d'investissements et de subventions le pillage au profit du privé en dépouillant le secteur public.

C'est donc bien d'une véritable spoliation du bien public dont il s'agit pour engraisser les profits des compagnies privées. Cette spoliation montre à quel point le système capitaliste et sa version de la "concurrence libre et non faussée" n'est qu'un moyen d'alimenter les profits des grandes sociétés capitalistes. Dans un communiqué, les administrateurs salariés d'EDF dénoncent vivement cette spoliation. Les représentants syndicaux des salariés au conseil d'administration d'EDF se disent vendredi "scandalisés" par les annonces du gouvernement pour limiter la hausse des prix de l'électricité en France et réclament que l'État compense "intégralement" le coût de ces mesures pour le groupe. De son côté la Fédération Nationale Mines Énergie CGT déclare que le : "Gouvernement fait le choix de tuer EDF" et la FNME-CGT appelle à amplifier la grève reconductible à partir du 25 janvier et à participer massivement à l'action interprofessionnelle du 27 janvier.

Notre Parti Révolutionnaire COMMUNISTES dénonce avec la plus extrême vigueur cette opération de destruction de ce qui reste du service public de l'énergie. Nous exigeons le blocage des prix de l'électricité et de l'énergie en général, en prenant sur les profits capitalistes et nous exigeons la renationalisation complète de ce secteur dans un service public de l'énergie.